



Jusqu'à 2006 un seul texte : Circulaire N°75 du 06 Septembre 2006 relative à l'organisation de la stérilisation des DM.

2008























- Les cliniques privées : 18 cliniques du gouvernorat de Tunis et au moins 1 clinique par gouvernorat
- L'ensemble des Centres Hospitalo-Universitaires
- Au moins un Hôpital Régional

Donc au total : 65 structures auditées 23 Hôpitaux Publiques 42 Cliniques



COMITE DE REDACTION

Muse Inc. PRADE

Professour agrégé en pharmacie Laboratoire national de contrôle des médicaments

Mass Emass CHTOUROU

Assistante hospitulo-universitaire en phormacie

Muse Inch HARZALLAH

Creates de transmatologie et des grands brible - Den Arrow

Marchan LIMARIM Professors aget pf on pharmacie Hippital d'enfants - Tunis

Muse Hirdin DRINS GOULAA

Imperieur divinionnire de la maté publique Responsible de la mos discritos de contrile des produits de maté - ANCSEP

Dr Zohra JEMMALI HARZALLAH

Pharmacies principal de la sont publique Clarif du service de contrille des produits consultiques et d'hygiène corponille - ANCSEP

COMITE DE VALIDATION

Pr. Lemine DHIDHAH

Professeur de médiciae palventive Chef do service d'Ingétae hospitalière - CHU Subloul - Somme

Professor de pharmacie galénique Depresse de la faculté de Pharmacie - Monastir

Pr. Jean Cloude CHAUMEZL

Professeur de placemente galétatique Faculté de Paris S

De Ridha HAMZA Mildocia casjor de la seasé publique Chef de service d'Aygines de Bizzon

Dr Naouel PKIR

Médecia de la sant publique Disection générale de la santé

Muse Riedia DRISS GOULAA

Importeur divinionnire de la sonté publique Responsable de la sons direction de contrôle des produits de maté - ANCSEP

- Organisation d'un séminaire de sensibilisation sur l'importance de la stérilisation le 28 et 29 Mai 2013 :
 - Diffusion du guide
 - Diffusion de fiches relatives aux différentes étapes du processus
 - Réalisation d'une table ronde

Circulaire N°60 du 14 Aout 2013



الجمهورية التونسية وزارة الصحة وزارة الصحة منشور عدد 60 لسنة المدومية المحومية المحومية المحومية المحومية المحومية المحومية المحومية وتعزيج وتعزيج وتعزيم و

Passage vers la stérilisation centrale dans un délai ne dépassant pas les 5 ans

> مزيد التحكم في الإجراءات الخاصنة بعمليات التحقيم ونتمثل الإجراءات الجنيدة المقرارة في ذا الإطار فيما يلي: 1- منع إعادة تعقيم المستلزمات الطنكر في الإستعمال الواجد مدها بالذا

2- اعابة تنظيم خدمات التعقيم الشرح نحو منظومة التعقيم المركزي على مستوى كل مؤسسة ونلك في أجل لا يتجاوز خمس سنوات من تاريخ إصدار هذا المشور.

 النظي نهائيا عن طريقة التعليم بالحرارة الجافة في اجل لا يتجاوز السنبين من تاريخ إصدار هذا المنشور

 4- التخلي نهائيًّا عن طريقة التعقيم بالأكسيد دييئيلان "exyde d'éthylène" في أجل لا يتجاوز سنة ولحدة من تاريخ إصدار هذا المشور.

 العمل على تعميم التحتم بالحرارة الرطبة (autoclave) وذلك أما ثهذه الطريقة من جنوى ونجاعة

 6- تعيين مساورل قال (طبيب أو صيدلي) على مستوى كل موسسة للإشراف على فركلز وتنظيم ومراقبة عبائية التعليم والتثبيت من كل المعطوات المتصلة بالجاز دورة التعليم

Utilisation de référentiels lors de la conception de nouvelles structures mettant en place des unités de stérilisation centrale correspondant aux normes en vigueur validés par un comité spécialisé rattaché à l'ANCSEP.

12- الاعتباء بحسن استعمال الات التحقيق ورضع برنامج لمسينتها.

 13- النقيد بالتعليمات والتوايت فيما بعامل مجتلف طرق ومزاحل التعقيم المنصوص طبها بدليل الإجراءات ونعاذج طلقات التصرف في عمليات التعقيم (*).

14- يجب اعتماد أملة مرجعة عد تشيد المحتى الجددة تسمع بارساه وحداث تعفيم مركزية مطابقة للمعايير الدولية المعمول بها في هذا المجال نكون مصدق عليها من قبل لجنة مختصة ملحقة بالوكالة الوطنية الرفاية الصحية والبيئية المنتجات

15- نقوم هيائل المراقبة التابعة أورازة الصنخة بالسهر على مذابعة مدى احترام الشروط والتعليمات الواردة بهذا المنشور وبلك عند انطلاق الإشغال وأشاء الإستغلال القعلي توجدات التعليم

وزينگي<u>ة المسلحة</u> الإعضام التاليور عند الطرف المالي Article premier - Est créé auprès du ministère de la santé, un comité technique de mise à niveau et de développement du système de stérilisation au sein des établissements sanitaires publics et privés.

Sa composition
Ses attributions
Et ses modalités de fonctionnement

Arrêté du ministre de la santé du 18 avril 2014, portant création d'un comité technique de mise à niveau et de développement du système de stérilisation au sein des établissements sanitaires publics et privés et fixant sa composition, ses attributions et ses modalités de fonctionnement.

Le ministre de la santé.

Vu la loi constituante n° 2011-6 du 16 décembre 2011, portant organisation provisoire des pouvoirs publics, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment la loi organique n° 2014-4 du 5 février 2014.

Vu la loi nº 91-63 du 29 juillet 1991, relative à l'organisation sanitaire et notamment son article 8,

Vu la loi nº 2009-38 du 30 juin 2009, relative au système national de normalisation,

Vu le décret n° 74-1064 du 28 novembre 1974, relatif à la définition de la mission et attributions du ministère de la santé publique,

Vu le décret n° 99-769 du 5 avril 1999, portant création de l'agence nationale de contrôle sanitaire et environnemental des produits et fixant sa mission, son organisation administrative et financière, ainsi que les modalités de son fonctionnement,

Vu le décret n° 2001-790 du 29 mars 2001, fixant l'organigramme de l'agence nationale de contrôle sanitaire et environnemental des produits,

Vu l'arrêté Républicain n° 2014-32 du 29 janvier 2014, portant nomination du chef du gouvernement,

Vu le décret n° 2014-413 du 3 février 2014, portant nomination des membres du gouvernement.

Arrête:

Article premier - Est créé auprès du ministère de la santé, un comité technique de mise à niveau et de développement du système de stérilisation au sein des établissements sanitaires publics et privés.

- Art. 2 Le comité technique de mise à niveau et de développement du système de stérilisation au sein des établissements sanitaires publics et privés est chargé notamment de :
- approuver les programmes de mise à niveau du système de la stérilisation, qui concernent :

- l'élaboration des plans architecturaux de construction des bâtiments.
 - * les matériels et les équipements,
 - * la capacité d'accueil,
- le nombre d'ouvriers et des cadres ainsi que leurs qualifications,
- * les programmes de formation et de mise à niveau.
- donner des propositions et des recommandations relatives à la mise en place d'une stratégie nationale pour la mise à niveau et le développement du système de stérilisation au sein des établissements sanitaires publics et privés.
- donner des propositions et des recommandations relatives au développement des prestations de stérilisation au sein des établissements sanitaires et œuvrer à leur harmonisation avec les normes internationales en vieueur dans ce domaine.
- faire des recherches et des études relatives au développement du système de stérilisation au sein des établissements sanitaires publics et privés.
- Art. 3 La composition du comité technique de mise à niveau et de développement du système de stérilisation au sein des établissements sanitaires publics et privés est fixée comme suit :
- * Le président : Le ministre de la santé, ou son représentant.
- * Le vice-président : Le directeur général de l'agence nationale de contrôle sanitaire et environnemental des produits.

* Les membres :

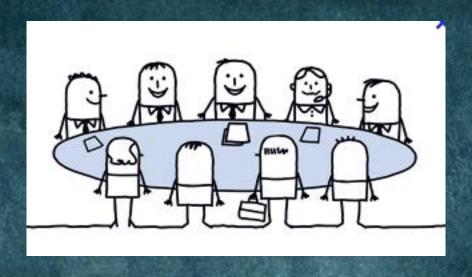
- un représentant de la direction générale de la santé.
- un représentant de l'unité juridique et du contentieux.
- un représentant de la direction générale des structures sanitaires publiques,
 - un représentant de l'inspection pharmaceutique,
 - un représentant de l'inspection médicale,
 - un représentant de la direction des équipements,
 - un représentant de la direction des bâtiments,
- un représentant de la direction des études et de la planification.



1. Composition

Le président : Le ministre de la santé, ou son représentant.

Le vice-président : Le directeur général de l'agence nationale de controle environnemental des produits sanitaires



1. Composition

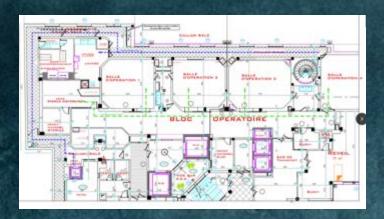
Un représentant :

- de la direction générale de la santé,
- de l'unité juridique et du contentieux,
- de la direction générale des structures sanitaires publiques,
- de l'inspection pharmaceutique,
- de l'inspection médicale,
- de la direction des équipements,
- de la direction des bâtiments,
- de la direction des études et de la planification,
- de la sous-direction de la réglementation et du contrôle des professions de santé,

- du centre des études techniques et de maintenance biomédicale et hospitalière,
- de la chambre syndicale des cliniques privées,
- Un microbiologiste médecin ou pharmacien
- un médecin qualifié en hygiène hospitalière,
- un pharmacien spécialiste en stérilisation,
- un médecin chirurgien,
- un technicien supérieur en bloc opératoire.

2. Attributions:

 Approuver les programmes de mise à niveau du système de la stérilisation, qui concernent







2. Attributions:

- donner des propositions et des recommandations relatives :
 - à la mise en place d'une stratégie nationale pour la mise à niveau et le développement du système de stérilisation au sein des établissements sanitaires publics et privés.
 - au développement des prestations de stérilisation au sein des établissements sanitaires et œuvrer à leur harmonisation avec les normes internationales en vigueur dans ce domaine.
- faire des recherches et des études relatives au développement du système de stérilisation au sein des établissements sanitaires publics et privés.



3 grands axes

Conception et aménagement des unités de stérilisation

Renforcement de la réglementation

Formation



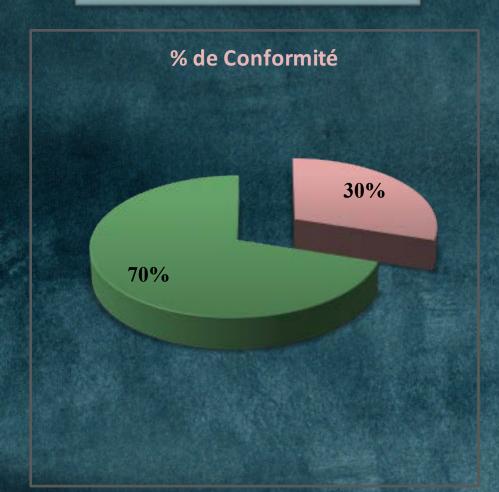
3 grands axes

Conception et aménagement des unités de stérilisation

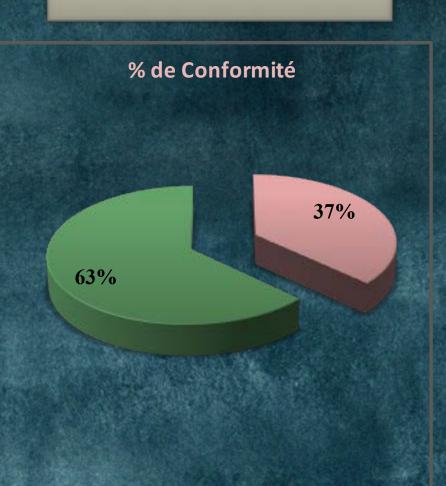


Conformité des locaux

Hôpitaux



Cliniques



- Elaboration de feuilles de route pour aider les structures à soumettre leur dossier en vue d'obtention de l'agrément
 - Fiche définissant les pièces
 constituant le dossier de soumission
 - La procédure administrative de dépôt du dossier
 - La grille d'évaluation

Annexe 2

Composition du dossier d'évaluation

d'une unité de stérilisation

- Fiche de renseignements de la structure sanitaire dûment remplie (Cf. Annexe 3 Fiche de renseignement)
- 2. Plan de situation de l'unité
- Plan architectural détaillé de l'unité de stérilisation avec précision de l'échelle à 1/50 au minimum.
- 4. Flux dispositifs médicaux et personnel schématisé sur le plan
- 5. Liste des équipements : Nature, Nombre et capacités des équipements envisagés
- 6. Plan d'implantation des équipements
- 7. Plan d'aménagement de l'unité : Nature, dimensions et positionnement du mobilier
- 8 Plan des fluides et électricité *:

✓ Eau:

- type de matériau de l'installation et de la cuve de stockage
- capacité de stockage des cuves de l'eau adoucie et l'eau osomée
- PID (absence d'angles morts...)

✓ CTA (centrale de traitement d'air)

- ✓ Nombre de CTA
- Cascade des filtres
- Ratio Air neuf / Air repris ou bien total air neuf
- Schéma aéraulique: préciser pour chaque CTA les locaux correspondants et le nombre de bouches de soufflage et de reprise
- Air comprimé: schéma de principe de production de l'air comprimé (nombre et types de filtres + nature du compresseur (oil free ?))
- ✓ Electricité

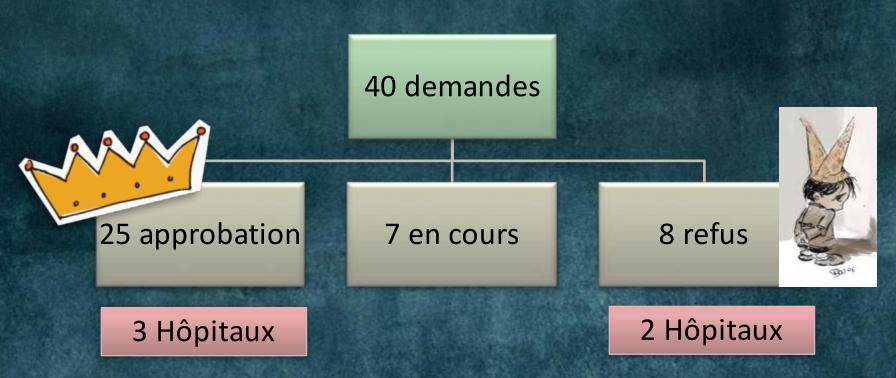
- La grille d'évaluation définit tous les critères d'une unité de stérilisation avec les limites d'acceptation selon des référentiels :
 - La surface des locaux;
 - Leur répartition;
 - Le positionnement de l'unité par rapport aux services clients
 - Les matériaux utilisés
 - La localisation du local technique par rapport à l'unité
 - L' eau, l'air et la luminosité
 - Le gradient de pression et le traitement d'air des différentes zones
 - Le flux des dispositifs médicaux
 - Le flux personnel permettant le respect des règles d'hygiène préconisées
 - Les équipements nécessaires et leur capacité
 - Le mobilier : nature et positionnement

Le comité se réunit périodiquement pour évaluer ces dossiers

Proposition d'amélioration

Approbation
Approbation sous réserve
Refus

Ainsi depuis Octobre 2015, nous avons reçu:



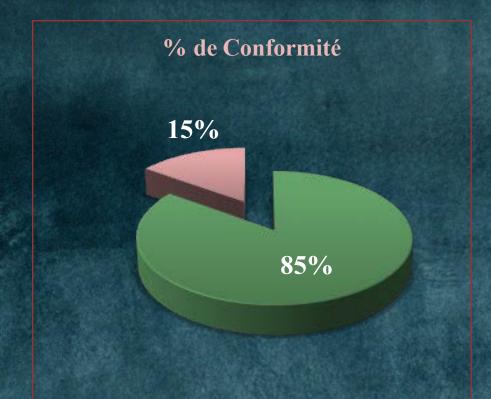
3 grands axes

Formation



Conformité du personnel





Cliniques





7-Veiller à la création d'un service hospitalier sanitaire au sein des centres hospitalo-universitaires visant à la formation et l'encadrement des agents pour le développement des services de stérilisation.

8-Les agents paramédicaux exerçant les opérations de stérilisation doivent subir une formation préalable dans le domaine de la stérilisation

9-Elaboration d'une structure organisationnelle spécifique des unités de stérilisation ainsi que des cartes descriptives des tâches de chaque agent travaillant dans chaque unité.

10-Mettre en place un programme de formation pratique au profit des agents responsables de la stérilisation sur les bonnes pratiques de la stérilisation.

 4- التخلي نهائيًا عن طريقة للعقب بالأكسيد بيئيلان "exyde d'éthylène" في أجل لا يتجاوز سنة ولحدة من تاريخ إصدار هذا المنشور.

 العمل على تحميم التحيم بالحرارة الرطبة (autoclave) وذلك أما ثهذه الطريقة من جدوى ونجاعة

أو مبدئي، مسؤول قال (طبيب أو صيدلي) على مستوى كل مؤسسة للإشراف
 على نركز وتنظيم ومراقبة عبائية التعليم والتثبت من كل المعطيات المتصدلة بالجار
 دورة التعليم

7- العال، على معك قدم استثقالي صحي بالمونسات الصحيّة الجامعيّة يهتم بالتكوين و الناطير التطوير خدمات اللحيد بالمونسات الصحيّة

الأم يجب أن يكون الأعوال شبه الطنيين القائمين على عمالات التعليم فد تلقوا تكوينا في المجال.

 9- احداد هنگل تنظیمی خاص بوجدات التعقیم وبطاقات وصفیة لمهام کل عون عامل بها.

 10. وضع برنامج عملي لتكوين الأعوان المعنين بعماية التعقيم حول القواعد السامية التعقيم وتعفيز هو

 ارساء نظام نقصني الأثر لعملية تعليم المستقرمات الطبية يسهر على نتجاء العون المكلف بعملية التعليم

12- الإعتماء بحسن استعمال الات التعليم ووضع برنامج لصهالتها.

 القبد بالنظيمات والتوليت فيما يخمل محتلف طرق ومراحل التعتيم التحصوص طبها بدليل الإجراءات ونعادج بطلقات التصبرات في عطبات التعتيم (*).

14- يجب اعتماد المثلة مرجعية عد تشييد المماني الجندة تسمع بارساه وحداث تعليم مركزية مطابقة للمعايير الدولية المعمول بها في هذا المجال نكون مصدول عليها من قبل لجنة مختصة ملحقة بالوكالة الوطنية المرفانة المسحية والبيئية للمناجات

15- نقوم هيائل المراقبة التابعة أورازة الصنخة بالسهر على مذابعة مدى الحذرام الشروط والتعليمات الواردة بهذا المنشور وذلك عند انطلاق الإشغال وأنشاء الإستغلال الفعلي توحدات التعليم

وزي<mark>سي المستود</mark> الإعضام الثانور عند الطول المكن

- Formation du personnel : point clé de mise à niveau des structures
- Cycles de formations inter-régionales :

Nord Ouest

Centre Ouest

Sud Ouest





Centre Est

Sud Est

- 2 groupes de formateurs ont été créés
- Le programme de la formation a été établi

Formation sur la stérilisation

Projet de programme

08H30 - 09H00 : Accueil des participants / Ouverture/ Brise glace / Pré-test

09H00 - 10H00: Les infections associées aux soins (Prof. Lamine DHIDAH / Dr Ridha HAMZA)

10H00 - 11H00 : Pré-désinfection - Nettoyage (Dr Hélla SOUILAH / Mme Inès HARZALLAH)

11H00 - 11H30 : Pause café

11H30 - 13H00 : Conditionnement - Stérilisation (Dr Rym FRIKHA / Mme Inès DAKHLI)

13H00 - 14H00 : Déjeuner

14H00 – 15H15 : Contrôle et validité de la charge & Maîtrise du processus (Dr Hélla SOUILAH / Mme Inès HARZALLAH)

15H15 – 16H30 : Contrôle et assurance qualité & Règlementation (Dr Hélla SOUILAH / Mme Inès HARZALLAH)

16H30 - 17H00 : Post test / Questionnaire de satisfaction / Clôture

- Les différentes parties ont été réparties sur les formateurs pour préparer le support qui sera unique
- Le profil du public cible a été dressé
- Le planning des formations a été élaboré
- La logistique nécessaire a été définie

- Les cycles de formation se dérouleront tous les 2 mois durant l'année 2016-2017
- La 1^{ère} formation se déroulera le 06 Octobre 2016

L'ancsep se chargera de tous les frais de déplacement et de la logistique



3 grands axes

Renforcement de la réglementation



Renforcement de la réglementation

- Révision de la circulaire N°60 du 14 Août 2013
- Révision du cahier de charges relatifs aux unités de stérilisation au niveau des structures sanitaires privées
- Proposition d'interdiction de la stérilisation par le formol



Limites du comité technique

- Avis consultatif quant à la réglementation
- Pas de contrôle direct du respect du plan ayant obtenu l'agrément

Conclusion

- Malgré que le comité technique est actif depuis peu, on sent une amélioration dans la conception et l'activité des unités de stérilisation notamment dans le secteur privé.
- L'aboutissement vers une remise à niveau de la stérilisation est possible mais il faut une implication de tous :
 - L'état pour financer le réaménagement ou la conception des unités de stérilisation dans les hôpitaux
 - L'inspection pharmaceutique qui va contrôler aussi bien la conception que le respect des bonnes pratiques de stérilisation.
 - L'implication des structures elle-mêmes : former le personnel,
 mettre en place un système d'assurance qualité etc..

Merci de votre attention.....

